


<p style="text-align: center;">UBAtc</p>  <p style="text-align: center;">01/2465</p> <p style="text-align: center;">Condensé</p> <p style="text-align: center;">Valable du 22/08/2001 au 21/08/2004</p>	<p>Union belge pour l'Agrément technique dans la construction</p> <p>c/o Ministère des Communications et de l'Infrastructure Administration de la Circulation routière et de l'Infrastructure, Service Qualité Direction de l'Agrément et des Spécifications rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles - Tél. 02/287.31.53</p> <p>Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)</p>
	<p>Agrément technique avec certification</p>
	<p>Microbilles de verre pour le marquage routier : Microperl 3 FH - Microperl PBH - Echolux T.P - Echolux T.C - Echolux 425 - 850</p> <p>SOVITEC S.A. - Zoning Industriel avenue du Marquis - B-6220 FLEURUS Tel. 071/82.27.70 - Fax : 071/81.76.73</p>

Attention : Ce document constitue un condensé de l'agrément n° dont la prise de connaissance est indispensable avant toute utilisation. Cet agrément est disponible à la DAS, aux secrétariats des régions (MET et LIN) et auprès du fabricant.

1. OBJET.⁽¹⁾

Le présent agrément technique avec certification porte sur les microbilles de verre reprises au tableau I.

Tableau I : Microbilles de verre

Dénomination	Destination	Classe d'indice de réfraction	Granularité	Traitement de surface
Microperl 3 FH	Microbilles de prémélange et de saupoudrage pour enduits à chaud	Classe A	Type (0,125 - 0,600)	Hydrofugation
Microperl PBH	Microbilles de prémélange pour peintures	Classe A	Type (0,053 - 0,300)	Hydrofugation
Echolux T.P	Microbilles de saupoudrage pour peintures	Classe A	Type (0,125 - 0,600)	Pour peintures
Echolux T.C	Microbilles de saupoudrage pour enduits à chaud	Classe A	Type (0,125 - 0,600)	Pour enduits à chaud
Echolux 425 -	Microbilles de saupoudrage	Classe A	Type (0,425 - 0,850)	Pour peintures

⁽¹⁾ Cet agrément a été octroyé sur base du guide G0020 "Microbilles de verre et granulats antidérapants".

Secrétariat national ATG - Génie Civil : AOSO et MET

Bureau exécutif « Produits de marquage » :

Mme Petit (COPRO), MM. Beugnies (DAS), Coppens (LIN), Bailen (LIN), Descornet (CRR), Du Bus de Warnaffe (COPRO), Toussaint (MET)

M.E.T. - Division du Contrôle technique, rue Côte d'Or, 253 - B-4000 Liège,

AOSO LIN - Afdeling Betonstructuren Vliegtuiglaan, 5 - B-9000 Gent.

850 (Note 1)				
--------------	--	--	--	--

Note 1 : La classe (0,425 - 0,850) n'est pas prévue dans le guide d'agrément G0020.

L'agrément porte uniquement sur les produits et ne concerne ni la mise en œuvre, ni la qualité des marquages effectués avec ces microbilles.

Le cas échéant, les traitements de surface sont mentionnés; l'agrément porte sur la présence du traitement de surface; mais ne porte pas sur l'efficacité du traitement.

2. FABRICATION ET COMMERCIALISATION.

Les microbilles de verre sont fabriquées et commercialisées par SOVITEC S.A. - Zoning Industriel, avenue du Marquis - B-6220 Fleurus.

3. RESULTATS DES ESSAIS.

L'agrément détaille les résultats des essais réalisés sur les produits.

4. CONDITIONNEMENTS.

Sacs de 25 kg et autres conditionnements à la demande.

5. DOCUMENTS A CONSULTER.

ATG n° "Microbilles de verre pour le marquage routier".

Guide d'agrément n° G0020 : "Microbilles de verre et granulats antidérapants".